

# Les ados frappent désormais leurs parents !

Nos jeunes deviendraient-ils des agneaux ? Les chiffres 2015 de la délinquance juvénile, fournis par le collège des procureurs généraux, montrent une légère diminution de faits. On est ainsi passé de 58.819 infractions en 2014 à 57.160 faits en 2015. Mais attention ! On observe de nouveaux types de violence et surtout, une banalisation dans l'esprit des auteurs et même des victimes.

« Les jeunes banalisent la violence, c'est vraiment marquant ! », s'exclame Pierre-André Hallet, juge

au tribunal de la famille et de la jeunesse à Charleroi (et président de l'Union des magistrats jeunesse francophones). « Ils n'ont plus conscience du mal qu'ils font. Ils ne se rendent pas compte qu'arracher un GSM à un gars dans la rue, c'est un acte de violence. La

violence intra-familiale est aussi très fort banalisée. Et tenez-vous bien : aujourd'hui, on voit même des ados de 12 ans qui frappent leurs parents parce qu'ils n'ont pas reçu leur argent de poche, ou parce qu'on leur a refusé un nouveau smartphone... Et on ne l'apprend

généralement qu'au détour d'un autre dossier ! Ces agressions sont tellement banalisées qu'elles ne débouchent plus nécessairement sur des plaintes ».

## CYBER-HARCÈLEMENT : +27 % !

Sur les 57.160 p.-v. dressés en 2015 par la police à l'égard de mineurs, les vols et extorsions représentent la plus grosse part des dossiers (20.014 faits, 35%). Arrivent ensuite les faits de violence avec 10.711 p.-v., soit 18 % des faits. En 2015, on totalise 55 meurtres et assassinats impli-

quant un suspect mineur, mais ces chiffres englobent aussi les tentatives. Cela fait tout de même une agression extrêmement violente par semaine attribuée à un moins de 18 ans ! C'est beaucoup mais, consolons-nous, c'est moins qu'il y a cinq ans (67 p.-v. en 2010). Les vols avec violence connaissent une hausse spectaculaire : + 30 % par rapport à 2014, soit un total de 4.717 faits. À Liège, on se souvient d'une vague de vols à main armée commis par des mineurs dans des pharmacies. Autre ten-

dance à la hausse (+ 27 %) : la débauche et l'exploitation sexuelle, avec un total de 716 p.-v. On parle ici des fameux faits de harcèlement via les réseaux sociaux, chantages à la photo porno, etc. « Le cyber-harcèlement prend une ampleur inquiétante », nous

confie Sandrine Vairon, 1<sup>er</sup> substitut au parquet jeunesse de Charleroi. « Hélas, l'arsenal juridique ne nous permet pas d'intervenir efficacement. Les jeunes utilisent parfois des serveurs, basés à l'étranger où les commissions rogatoires sont impossibles. Ce har-

cèlement peut conduire à des drames. Une jeune fille s'est jetée par la fenêtre et on n'a toujours pas pu identifier son harceleur ». Les enfants cyber-harceleurs sont issus de toutes les couches sociales. « Les jeunes manquent de repères », s'inquiète Sandrine Vairon. « Ils ne voient plus où est le bien, le mal, ignorent le respect de l'autre ». Pour le juge Hallet, l'absence du père et de l'autorité qu'il représente, explique bien souvent qu'un enfant tombe dans la délinquance. ●

F. DE H.